

# Au service de l'humanité

Histoire de la Croix-Rouge luxembourgeoise

Charles BARTHEL



100 ans **croix-rouge**  
luxembourgeoise   
*Menschen helfen*

## La Croix-Rouge Luxembourgeoise est morte. Vive la Croix-Rouge Luxembourgeoise en France !

L'éclatement des compétences étatiques au lendemain du 10 mai entre un gouvernement en exil et une Commission administrative, nommée le 11 mai par la Chambre des députés en nombre insuffisant pour prendre une décision qui a force de loi, se double très tôt d'une rupture au sein de la Croix-Rouge nationale. Tandis que la CRL du Grand-Duché est progressivement entraînée dans le sillage de la Feldkommandantur de la Wehrmacht, avant de succomber au contrôle de la Deutsches Rotes Kreuz (DRK) et du Gauleiter, un groupuscule de compatriotes réfugiés en France donne la vie à une nouvelle structure. Inspirée des œuvres charitables nées pendant la Première Guerre mondiale pour s'occuper des ressortissants luxembourgeois retenus en Belgique occupée (cf. supra, pp.115 sqq.), l'institution nous est connue grâce à un seul télégramme conservé aux archives du CICR à Genève. Aline Mayrisch y transmet au président Max Huber de la Croix-Rouge internationale un message tout aussi court que problématique : « *Majorité Comité se trouvant en France avons constitué Croix-Rouge Luxembourgeoise – Paris / Prière de bien vouloir confirmer télégraphiquement le fait à légation luxembourgeoise Paris pour pouvoir bénéficier secours américain* ».

Alors que la raison sociale « Croix-Rouge Luxembourgeoise – Paris » laisse a priori sous-entendre que la fondation de la société ait eu lieu dans la capitale française, la dépêche de Madame Mayrisch est expédiée le 24 mai 1940 de Cabris, près de Grasse, où la dame de Colpach possède une résidence secondaire. N'aurait-elle pas assisté en personne à l'instauration de la filiale de la CRL, ou du moins d'une organisation qui, déjà, se considère comme étant le successeur en droit de la société de bienfaisance nationale ? On peut également s'interroger quant à la « majorité » des membres de l'ancien conseil évoquée en guise de légitimation à l'acte de naissance du nouveau comité de secours. Selon Walther Georg Hartmann, il n'y a certainement pas eu grand monde à l'assemblée constitu-



Sous-secrétaire d'État aux Réfugiés, Robert Schuman ne s'est pas seulement préoccupé du sort des Lorrains et des Alsaciens. Il veille avec sollicitude également sur ses « compatriotes » luxembourgeois refoulés en France par l'agresseur allemand.

tive en France. Quelques jours après sa tenue, soit au plus tard le 7 ou le 8 juin, le chef du Auslandsdienst de la DRK adresse au siège de la rue du Rollingergrund une « *Nachfrage nach dem Zentralkomitee des Luxemburgischen Roten Kreuzes* ». La réponse de la centrale de Luxembourg est formelle. Elle affirme « *dass dieses [lisez : comité central] fast vollzählig in der bisherigen Zusammensetzung weiterarbeitet. Es ist nur mitgeteilt worden, dass die Präsidentin, Frau Mayrisch, und das Mitglied des Verwaltungsrates, Hubert Clément (Bürgermeister von Esch), ebenso wie der Schatzmeister des Exekutiv-Komitees, Herr Tony Neumann [lisez : Neuman], nicht anwesend sind* ».<sup>309</sup> Dans l'hypothèse de l'exactitude de cette information (il n'existe au fond pas de raison contraignante d'en douter), et étant donné par ailleurs qu'il est exclu en vertu de la situation militaire que des réfugiés luxembourgeois à Paris aient pu retourner au pays entre la date de la création de la nouvelle CRL (avant le 24 mai) et le courrier envoyé à

<sup>309</sup> ACICR, B CR00/35, A. Mayrisch à Huber, 24.05.1940 ; Hartmann à CICR, 08.06.1940 [date d'entrée à Genève].



Hartmann (début juin), il faut donc supposer que l'émergence de l'association humanitaire est moins le fait d'une majorité que d'une minorité d'hommes déterminés à passer outre les formalités quand l'heure de la détresse commande d'agir.

Il y a fort à parier que des membres du gouvernement en fuite sont de la partie. Le jour même de leur arrivée à Paris, Pierre Dupong rend visite à Robert Schuman, le sous-secrétaire d'État aux Réfugiés dans le cabinet de Paul Reynaud. Le lendemain, le Premier ministre, cette fois en compagnie de Joseph Bech, a un deuxième rendez-vous avec le haut responsable français qui, on le sait, est originaire de Clausen. Soit dit en passant : Bech est le cousin de Dom Jules Fohl, un moine de l'abbaye bénédictine de Clervaux et ami intime de Schuman. Ces familiarités facilitent les procédures. Par le truchement du Français qui de surcroît parle leur patois, les Luxembourgeois obtiennent une faveur du gouvernement de la III<sup>e</sup> République : leurs concitoyens évacués en France bénéficient de la même indemnité journalière que les réfugiés lorrains et alsaciens, soit 10 francs par adulte et 6 francs par enfant. Toujours est-il que cela ne suffit pas. En dépit de l'hospitalité chaleureuse des familles d'accueil et des dons en nature prodigués par la Croix-Rouge française, nombre d'expatriés du Grand-Duché ne s'en sortent pas. Ils ont d'urgence besoin d'être secourus par leur gouvernement en exil. Mais où puiser les fonds pour subvenir à une demande dont personne n'avait prévu l'envergure ? Dupong et ses ministres ne les détiennent pas plus que Tony Neuman. Certes, le notaire au service de l'Arbed avait touché « *une somme d'argent assez importante* » de la part de Félix Chomé, qui l'avait prié de veiller au soulagement des milliers d'ouvriers des usines d'Esch-Terres Rouges, de Belval et de Dudelange refoulés par l'avancée allemande.<sup>310</sup> Hélas, le montant que Neuman avait pris soin de répartir avant son départ entre plusieurs personnes de confiance, dont les syndicalistes socialistes Nic Biever et Jängy Fohrmann, est vite consommé. Les 50.000 francs spontanément offerts par Madame Mayrisch ne représentent à leur tour qu'une goutte d'eau dans la mer.

Bref, la perspective que des dizaines de milliers de Grand-Ducaux pourraient rester cloués en France pendant une période prolongée, au cours de laquelle ils auront besoin d'assistance, fait entrevoir un gouffre financier. Afin de le



Même les réfugiés partis en voiture sont souvent rattrapés par les panzer allemands. Cloués au bord des routes, ils sont heureux d'être secourus par la Croix-Rouge et la population civile françaises.

colmater, il n'y a qu'une seule alternative. Il faut restaurer les bons contacts nés pendant et après la Grande Guerre avec les œuvres charitables d'outre-Atlantique. La solution présuppose bien entendu l'existence d'un organisme statutaire investi d'une procuration qui l'autorise à recueillir des dotations. Une Croix-Rouge Luxembourgeoise en fait l'affaire, quitte à fonder sa création sur un pieux mensonge en faisant accroire qu'une majorité des administrateurs mandatés de l'ancienne CRL sont présents à Paris. Notre hypothèse d'un coup de théâtre fomenté par le gouvernement de connivence avec Tony Neuman et d'autres personnalités est corroborée par la dernière des deux phrases câblées par Aline Mayrisch à Genève. La présidente qui, quoique étrangère au lancement de la société croupion, consent néanmoins à jouer le rôle de l'intermédiaire avec le CICR dans le but de conférer à l'opération un caractère hautement officiel, y prie Max Huber – rappelons-le – de « *vouloir confirmer télégraphiquement le fait à légation luxembourgeoise* ». N'est-ce pas bizarre ? Notre chargé d'affaires en France, Antoine Funck, est un ancien secrétaire général de la CRL. Il est durant ces journées agitées de l'été 1940 à son poste au 36 de l'avenue Hoche,

<sup>310</sup> CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE (éd.), *Tony Neuman 1902-1979*, Luxembourg, 1980, p.73.

CROIX ROUGE LUXEMBOURGEOISE



EN FRANCE

PARIS, le \_\_\_\_\_

36, Avenue Hoche, 36

Tél. : WAGRAM 35-14

Cannes, le 9. 11. 40.

Cher Monsieur Funck,

Il est curieux de constater que certains modèles d'en-tête de lettre de la CRL-F indiquent toujours l'adresse de l'ancienne légation à Paris ... !

par où passent plusieurs fois par jour son supérieur hiérarchique Bech et les autres ministres. Dans ces conditions, notre ambassadeur a certainement eu connaissance de la création d'une œuvre de secours dont – qui sait – il est peut-être même le *spiritus rector*.

Il n'existe par conséquent pas de raison de l'informer spécialement des événements en cours, si ce n'est que la sollicitation d'une attestation en provenance de la Suisse fait partie de la mise en scène. Une lettre de Huber ne ferait-elle pas pour ainsi dire office d'agrément officiel du CICR ? Si tel a bel et bien été le vrai but recherché, la tactique des Luxembourgeois se solde par un échec. Au nom du président du Comité international, Jacques Chenevière décline toute compétence en matière de transmission de communications de nature diplomatique entre nationaux. « *Il nous paraît qu'il vous appartient à vous-même de notifier à votre légation la situation où vous vous trouvez* », se contente-t-il de répondre par retour du courrier à Madame Mayrisch.<sup>311</sup> Heureusement, la Croix-Rouge des États-Unis est moins soupçonneuse. Avant la fin du mois de mai 1940, elle fait cadeau d'un demi-million de francs français à nos nationaux ! « *Le bureau de Montpellier en bénéficiait* », note Funck dans ses mémoires sans insister sur les circonstances dans lesquelles se déroule l'octroi du « *don généreux* ». Le chargé d'affaires d'ordinaire assez loquace se donne au contraire dans cette affaire-ci du mal à brouiller les pistes : tandis que l'épisode parisien est totalement absent de son récit, il brûle les étapes pour en venir immé-

diatement au bureau luxembourgeois de la Croix-Rouge à Montpellier. Son ouverture est pourtant postérieure d'au moins une sinon deux semaines à la remise du chèque américain ...

L'argent touché des USA grâce à des procédures pas tout à fait orthodoxes, mais amplement justifiées par la détresse du moment, enserre la Croix-Rouge dès le départ dans le corset étroit d'une série de contraintes décisives pour son développement ultérieur. Puisqu'elle est seule à posséder les moyens matériels pour soulager la misère des Luxembourgeois évacués en France, il paraît normal que le gouvernement veuille la contrôler en plaçant à sa tête comme administrateur responsable un fonctionnaire dévoué qui jouit de la confiance des ministres. Le mandat échoit à Antoine Funck. Devenu ainsi le grand argentier d'une communauté de près de quarante mille nationaux échoués principalement dans les départements de la Côte-d'Or, de la Saône-et-Loire, de la Nièvre, de l'Allier, de la Loire et de l'Hérault, le diplomate se voit logiquement attribuer aussi la fonction de « Haut commissaire pour les réfugiés » lorsque la souveraine et son cabinet sont forcés de quitter la France pour l'Espagne et le Portugal (18/19 juin 1940). Depuis lors, le cumul des charges privées et publiques de son chef fait de la Croix-Rouge le bras prolongé de l'État grand-ducal. Il s'ensuit un amalgame explosif entre ses actes purement charitables et des agissements nettement politiques ou carrément clandestins entre lesquels les limites sont sciemment effacées parce que les uns serviront de camouflage aux autres pendant les temps sombres à venir.

<sup>311</sup> ACICR, G 85/259, Chenevière à A. Mayrisch, 25.05.1940.

Dans l'immédiat, la tâche de la CRL n'a cependant encore rien de bien mystérieux. Dans presque tous les points de chute des évacués luxembourgeois en France, ses bénévoles mettent spontanément en route des secours aux laissés-pour-compte du grand exode. Leur activité sur le terrain est progressivement coordonnée par plusieurs bureaux régionaux. Constitués dans des agglomérations bien situées d'un point de vue géographique, comme Dijon, Nevers, Moulins, Roanne ou Montpellier, ces centres servent de dispatching à la distribution d'aliments, de vêtements ou de médicaments qu'on s'est procurés soit en France avec l'argent des Américains, soit au Luxembourg après le cessez-le-feu. Le support obtenu après la mi-juin de la part de la Croix-Rouge du Grand-Duché profite essentiellement aux compatriotes dont les colonnes avaient été doublées par les avant-gardes de la Wehrmacht et qui se trouvent maintenant au Nord de la ligne de démarcation en France occupée. Ceux qui se sont établis au Sud, en

zone dite « libre » administrée par le gouvernement français de Vichy, sont en revanche principalement soutenus au moyen des ressources puisées dans la cassette de Funck. Or, malgré les tensions inévitables entre la CRL/LRK de Luxembourg et la Croix-Rouge récemment créée à Paris, on doit supposer l'existence d'un dialogue, notamment en vue d'organiser le rapatriement rapide des réfugiés. Funck, qui s'est entre-temps installé dans un hôtel à Vichy, n'a à proprement parler pas le choix. À moins de s'aventurer dans la cage aux lions en franchissant la ligne de démarcation, il lui est impossible de se rendre personnellement à la Kommandantur allemande à Paris afin de solliciter les autorisations requises pour le retour des évacués. À cet effet, il doit bon gré mal gré s'en remettre aux collègues demeurés au Grand-Duché.

Au Luxemburgisches Rotes Kreuz (LRK), on est prêt à assumer cette tâche. Dans le courant de la journée du 25 juin



Pour ordonner le flux des rapatriés en provenance de la France occupée, la CRL/LRK a aménagé une permanence à la gare centrale de Luxembourg. Outre des rafraîchissements, les compatriotes de retour au pays y reçoivent toutes sortes d'informations utiles, entre autres sur les membres de leurs familles avec lesquels ils ont perdu le contact.



1940, Auguste Rockenbrod en parle au chef de la Commission administrative. « *Bei dieser Gelegenheit erteilte Herr Wehrer dem LRK den Auftrag die Heimbeförderung zu bewerkstelligen* ». Dès le lendemain, « *verschiedene Herren des LRK* » voyagent par conséquent à Bruxelles où ils entament des pourparlers avec le préposé de la section sociale du Befehlshaber der deutschen Wehrmacht für Belgien und Nordfrankreich. Forte d'un accord de principe des militaires, une délégation de la Croix-Rouge nationale conduite par Alexandre Servais et Félix Welter se rend ensuite en France occupée dans l'intention d'y créer des cellules régionales appelées à préparer sur place les convois du rapatriement. À leur grande surprise, ces structures existent déjà en partie, comme nous venons de le voir. Partant, les départs s'opèrent assez rapidement. Les premiers trains bondés de réfugiés arrivent en gare de Luxembourg dès les premiers jours du mois de juillet.<sup>312</sup>

Les retours en provenance de la zone libre occasionnent en revanche des « *erhebliche Schwierigkeiten* ». Cela tient d'abord au fait que Servais doit patienter avant d'obtenir la permission de circuler dans la partie de la France administrée par Vichy (9 juillet 1940). Ensuite, il se pose un tas de problèmes avec les « *besondere Passierscheine oder Rückreisebewilligungen* » dont il faut munir les personnes qui doivent franchir la ligne de démarcation avant de rentrer à la maison. Sans parler des difficultés avec les chemins de fer français. Antoine Funck ne parvient à les surmonter qu'après avoir obtenu le concours prévenant de deux hauts fonctionnaires alsaciens qui aplanissent les obstacles techniques (manque de matériel roulant) et administratifs. Il n'est pas rare en effet que des trains soient coincés à Moulins, la dernière station avant la nouvelle frontière à l'intérieur de l'Hexagone. Un jour, non sans courir de très gros risques pour sa personne, Funck a même dû se rendre sur place pour débloquer un convoi arrêté par des cheminots particulièrement sourcilieux quant au règlement. Un dernier type d'entraves au rapatriement des réfugiés repliés sur la France méridionale est cependant d'origine luxembourgo-luxembourgeoise.

Il a trait à l'immixtion du capitaine Aloyse Jacoby de la Compagnie des volontaires. Sans en prévenir les hommes de la CRL/LRK, Wehrer avait appelé le commandant de notre petite troupe armée à assurer la conduite des opérations. « *Inzwischen [13 juillet] wurde klar, dass außer dem LRK auch Herr Hauptmann Jacoby sich um die Heimbe-*

*förderung bemühte, und zwar ohne seine Bemühungen mit denen des LRK zu koordinieren* », retiennent Welter et Servais dans leur rapport non sans préciser qu'ils ont appris cette nouvelle de la bouche des occupants nazis qui leur racontent aussi « *dass Herr Jacoby mit ihnen Besprechungen eingegangen war, in denen das LRK nicht erwähnt worden war. [...] Es stand somit fest, dass für die Heimbeförderung zwei Aktionen parallel [sic] liefen: die des Herrn Jacoby und die des LRK. In dieser Tatsache sahen die Vertreter des LRK eine Gefahr für das Unternehmen und suchten Herrn Wehrer auf, um von ihm eine Klarstellung der Lage zu erwirken. – Herr Wehrer sagte uns vorerst, der Auftrag den er dem LRK am 25. Juni 1940 gegeben habe, sei von unseren Vertretern in dem Sinne falsch verstanden worden, als er, Herr Wehrer, nicht die Absicht gehabt habe, Herrn Jacoby von der Aktion der Heimbeförderung auszuschalten. Herr Jacoby sei von Anfang der Kriegereignisse an der Bevollmächtigte der Landesverwaltungskommission für alle Evakuationsprobleme gewesen. – Unter diese Probleme gehöre auch dasjenige der Heimbeförderung der Flüchtlinge aus dem Ausland. Die Herren Welter und Servais gaben ihrer Auffassung Ausdruck, dass für das Gelingen des Werkes eine einheitliche Direktion unbedingt erforderlich sei. Herr Wehrer glaubte dies nicht anerkennen zu können. Er hält es für möglich die Aktion des Herrn Jacoby und des LRK zu koordinieren, ohne dass eine Stelle unter der Direktion der anderen stünde. [...] Jedenfalls könne er Herrn Jacoby dem LRK nicht unterstellen. Die Herren Welter und Servais insistierten auf ihrem Standpunkt [...]. Sie betonten, dass nach ihrer persönlichen Auffassung das LRK eventuell unter der Leitung des Herrn Jacoby alle jene Dienste leiten würde für die es angesprochen würde und die in seinen Aufgabenkreis fielen. Herr Wehrer glaubte nicht einen Entscheid in vorliegendem Sinne nehmen zu müssen, und schlug eine weitere Unterredung in Gegenwart des Herrn Jacoby vor* ».

L'expérimentation de nouvelles formes de gouvernance en pleine guerre va évidemment au détriment des réfugiés, car la politique insensée de la Commission se solde par l'écartement de la Croix-Rouge. À en juger d'après les articles de presse et quelques rares pièces d'archives, sa tâche semble à l'avenir limitée au seul accueil des rapatriés soit à la gare centrale de Luxembourg, soit dans les différentes communes du Bassin minier. Quant aux convois proprement dits – qui se font maintenant de plus en plus souvent « *mit einer Autokolonne* » au lieu du chemin de fer – ils sont dans les attributions exclusives de Jacoby.

<sup>312</sup> *Luxemburger Wort*, 28.06 et 03.07.1940.

À Montpellier, cette passation de pouvoirs provoque un sérieux tollé. La plupart des responsables du bureau local des réfugiés luxembourgeois – dont le juge Charles-Léon Hammes – protestent bruyamment contre l'obligation de coopérer dorénavant avec le serviteur d'une Commission administrative traitée d'organe illégal qui, par surcroît, s'est rendu coupable de haute trahison en collaborant avec l'ennemi.<sup>313</sup> Nous ne savons pas comment Funck a réussi à calmer les esprits. En revanche, nous avons la quasi-certitude que le relais pris par Jacoby l'arrange bien davantage que la poursuite des contacts avec la CRL/LRK. Dans ses rapports régulièrement adressés à Bech, l'ex-chargé d'affaires n'hésite en tout cas pas de faire l'éloge du capitaine et de vanter à plusieurs reprises le bon boulot qu'il fait. Pour le reste, Funck sait à quoi il faut s'en tenir dans ses relations avec le militaire recruté par Wehrer, tandis qu'à l'inverse, il a de sérieux doutes quant aux nouveaux patrons de la Croix-Rouge. Servais l'a assurément mis au courant de la pirouette de Demuth et du noyautage par la DRK. Aux yeux du chef de la CRL opérant en France, c'est une raison supplémentaire de se distancer de la société-mère à Luxembourg. Mieux vaut qu'elle ne possède pas de données ni sur le nombre réel ni sur les noms des évacués demeurés en France au-delà de la clôture des retours proclamée par le Gauleiter vers la fin du mois de septembre 1940.

Après le « ramassage des retardataires », l'agence de Montpellier estime effectivement qu'il reste environ six cents compatriotes en zone libre « qui ne voulaient ou ne pouvaient pas rentrer au pays, c'est-à-dire les réfugiés politiques et les juifs » (selon les évaluations des acolytes de Gustav Simon, ils sont deux cents à trois cents au maximum).<sup>314</sup> Ils font depuis l'automne 1940 partie de la clientèle habituelle de la Croix-Rouge administrée par Funck. Le nombre des nécessiteux va évidemment croissant au fil des deux années suivantes. Une première vague de nouveaux arrivés se compose des « Israélites expulsés du pays [...] sous la pression des autorités occupantes allemandes ». À partir du début de 1941, ils sont « acheminés clandestinement en zone inoccupée française » à

Rapatriements effectués du 18 septembre au 6 novembre 1940  
et relayés par le Centre de Mâcon.

|                       |                            |                       |
|-----------------------|----------------------------|-----------------------|
| Mercredi 18 septembre | : 10 personnes             | par autocar Simon     |
| Vendredi 20 septembre | : 3 "                      | par train             |
| Lundi 23 septembre    | : 6 "                      | par train             |
| Jeu. 26 septembre     | : envoi de malades,        | par autocar Simon     |
| Vendredi 27 septembre | : 4 personnes (fam. ital.) | par auto Battenberg   |
| Lundi 30 septembre    | : Justine HILGER, malade,  | par ambulance SCH     |
| Vendredi 4 octobre    | : 3 personnes              | par auto Schook       |
| Jeu. 10 octobre       | : 11 personnes             | par autocar Schmit    |
| Jeu. 13 octobre       | : 1 personne               | par auto privé        |
| Samedi 13 octobre     | : 2 personnes              | par autocar BECKER    |
| Lundi 14 octobre      | : 3 "                      | par train             |
| Jeu. 18 octobre       | : 5 "                      | par train             |
| Vendredi 19 octobre   | : 3 "                      | par train             |
| Mercredi 24 octobre   | : 7 "                      | par train             |
| Jeu. 28 octobre       | : 8 "                      | par auto privé (Jung) |
| Vendredi 1. novembre  | : 2 "                      | par auto Schroeder    |
| Mardi 5 novembre      | : 8 "                      | par auto Hüttebach    |
| Mercredi 6 novembre   | : 3 "                      | par autocar Becker.   |

Mâcon le 11.11.1940  
de la Croix-Rouge  
0709

Après le départ des derniers évacués en France au début de l'automne 1940, les différents centres de réfugiés luxembourgeois au Sud de la ligne de démarcation continuent à s'occuper des compatriotes qui, pour une raison ou une autre, ne peuvent pas rentrer au Grand-Duché. Leur financement est assuré par le biais de la Croix-Rouge Luxembourgeoise en France.

bord d'un autocar qui, affrété par les nazis, fait la « triste navette » entre le Grand-Duché et la ligne de démarcation, où les juifs sont littéralement lâchés dans la nature. Hubert Clément, qui continue à exercer ses fonctions de chef de l'office des réfugiés et de délégué de la Croix-Rouge à Mâcon, a pu repêcher un certain nombre de malheureux avant de les diriger sur Montpellier.

Une deuxième catégorie de bannis parvient en France libre au printemps 1941. Cette fois ce sont des ecclésiastiques, entre autres Léon Lommel et les professeurs du séminaire, le chanoine Mathias Erasmy de la paroisse de Luxembourg-Gare et ses confrères, l'abbé Frédéric

<sup>313</sup> ANLux, CdZ-A-2093, Jacoby à Leiter der Sammelstellen des Evakuiertendienstes in Frankreich, 09.08, 14.08 et 16.08.1940 ; ARBED, P.73/A.1, Bericht [de Welter et Servais], 13.07.1940. Cf. aussi HEISBOURG G., *Le gouvernement luxembourgeois en exil. 1940*, Luxembourg, 1986, p.75.

<sup>314</sup> ANLux, CdZ-A-2094, Besprechung über den Stand der Rückführung der Elsässer, Lothringer und Luxemburger, 11.11.1940.



Le Dr Charles Marx est un des fondateurs de la « Croix-Rouge Luxembourgeoise en France ». Après la dissolution du réseau de Montpellier, au lendemain de l'occupation de la « France libre », il rejoint le service de santé des Forces Françaises de l'Intérieur.

Mack, le directeur des œuvres de charité catholiques et les directeurs du Convict et du pensionnat de Diekirch, Joseph Reckinger et Jean Poos. En leur compagnie se trouvent également douze frères de Bettange-sur-Mess et quinze religieuses du pensionnat Saint-Joseph de Marienhof au Limpertsberg. Ils ont tous été chassés « *inopinément du Grand-Duché et refoulés en France par la Gestapo* ». Vers la même époque débarquent aussi les premiers compatriotes qui refusent d'intégrer le Reichsarbeitsdienst (Service de travail obligatoire – STO), ainsi que les nationaux qui, pour une raison ou une autre, sont traqués par les tenants du nouvel ordre. Un an plus tard, le 30 août 1942, l'introduction du service militaire obligatoire pour les classes d'âge de 1920 à 1924 ouvre la marche à l'exode des réfractaires. Certes, « *l'incorporation des jeunes Luxembourgeois dans l'armée allemande n'a pas donné lieu à l'afflux de jeunes évadés auquel nous nous attendions* », notent les responsables de la Croix-Rouge dans un de leurs derniers rapports mensuels au gouver-

nement en exil ; il n'en demeure pas moins que la venue d'environ trois cents déserteurs porte à son maximum le nombre des nécessiteux dont il faut prendre soin, soit au total entre 1.000 et 1.200 personnes (leur nombre varie constamment du fait que les arrivées sont en partie compensées par des départs pour l'étranger). Étant donné que tout ce monde a un besoin urgent d'aide matérielle, de soutien moral et de (faux) papiers d'identité, Funck et ses compagnons de route sont confrontés à un véritable défi.<sup>315</sup>

Malgré son âge avancé et quoiqu'il sache pertinemment que le Gauleiter Simon taxe ses agissements de « *préjudiciables à la sécurité du Reich* », Antoine Funck ne se dérobe pas à la mission ardue et dangereuse qui l'attend. Au lieu d'observer les recommandations de son supérieur

<sup>315</sup> ANLux, JB-35 et JB-0191, Clément [à Funck ?] pour Bech, 30.01.1941 ; Funck à Bech, 20.05.1941 ; Rapport mensuel de gestion Montpellier, septembre 1942.



Joseph Bech, qui lui avait chaudement recommandé de le rejoindre à Londres dès que le rapatriement des évacués du Bassin minier serait terminé en France, le diplomate autrefois en poste à Paris a « *le sentiment* » qu'il doit « *rester sur place* » aussi longtemps qu'il peut avantageusement prêter son concours à des concitoyens. La relance de la Croix-Rouge figure ainsi en bonne position sur la liste de ses priorités. Depuis la mi-septembre 1940, il s'entoure de quelques fidèles pour délibérer avec eux de la continuation (certains documents parlent carrément d'une « *réouverture* ») de l'office de Montpellier.<sup>316</sup> Le 15 octobre suivant, la *Croix-Rouge Luxembourgeoise en France* (CRL-F) voit le jour. Funck en devient l'administrateur, alors que Charles Heuertz, un conseiller des Assurances sociales réfugié à Nice, assume la charge de « *délégué* ». Jusqu'à son départ pour les USA (mai 1941), il fait figure de « *chef* » officieux vis-à-vis du CICR à Genève ; il prend soin aussi de la comptabilité. Quant au poste de dirigeant du bureau principal de Montpellier, il est réservé au Dr Charles Marx de la clinique d'Ettelbruck.

Après avoir arrangé l'évasion de deux aviateurs français abattus au-dessus de Niederfeulen en avril 1940, le médecin-chirurgien avait préféré quitter sa patrie au moment de l'invasion allemande. Refoulé vers le Midi de la France, il s'y occupe d'abord des réfugiés malades avant d'élargir le champ de son intervention altruiste en cherchant à « *se rendre utile* » au sein de la CRL-F dont il est un des pères fondateurs. La structure hiérarchisée de la société de secours, avec un centre décisionnel dans le chef-lieu de la préfecture de l'Hérault et des antennes régionales là où se trouvent des rassemblements plus importants de Luxembourgeois, porte manifestement sa griffe. « *Personnellement je préfère voir le bureau de la Croix Rouge à Montpellier relever de la responsabilité d'un seul plutôt que des discussions d'un comité* », avait-il précisé en recommandant son schéma d'organisation à Funck. Une dizaine de jours plus tard, il est promu chef de l'exécutif avec Louis Knaff comme adjoint. Marx a beaucoup insisté pour avoir Knaff à ses côtés. « *Je continue mes recherches en vue de trouver un poste chirurgical* », motive-t-il sa requête, « *et si un jour je devais quitter Montpellier, j'aimerais bien confier les destinées de votre [lisez : Funck/CRL-F] bureau à un homme qui par son activité et son intelligence présente toutes les garanties* ».

Le règlement préventif de la succession s'avère sous peu une manœuvre lucide, car bien plus tôt que prévu, le médecin réussit à se créer une situation professionnelle incompatible avec le travail administratif de gestionnaire de la CRL-F. Il accepte de reprendre à son compte un petit hôpital à Quillan au pied des Pyrénées. En décembre 1940, son départ est chose décidée. Marx ne rompt pas pour autant avec ses anciens compagnons de route. Au contraire. À l'instar des autres chefs locaux comme Hubert Clément à Mâcon, Michel Rasquin et Henri Cerf à Marseille, les abbés Joseph Reckinger et Nicolas Majerus à Lyon ou Antoine Krier à Mercuès dans le Lot, il continue à œuvrer dans le département de l'Aude par où transitent nombre de jeunes compatriotes sur leur chemin vers l'Espagne et le Portugal. En plus, grâce au docteur entreprenant, la Croix-Rouge Luxembourgeoise en exil possède maintenant une station sanitaire qui n'accueille pas seulement des patients payants munis de papiers parfaitement en règle.<sup>317</sup>

Louis Knaff occupe donc à partir du début de 1941 la « *fonction ingrate* » de gérant de la CRL-F. D'origine luxembourgeoise, ce licencié en droit passé par la Légion étrangère avait épousé une dame de Montpellier dont le père – un notable local qui joue un rôle dans la résistance –, l'aide à nouer des contacts prometteurs avec des personnalités haut placées dans l'administration départementale. Après s'être fait naturaliser Français (février 1941), Knaff parvient de la sorte à être « *investi d'un poste important et de confiance à la préfecture. Cela lui permet d'être encore plus utile comme par le passé à nos compatriotes* » luxembourgeois.<sup>318</sup> Les services rendus n'empêchent cependant pas certains bénéficiaires de l'aide prodiguée par la Croix-Rouge à l'observer d'un œil jaloux. Leur crainte permanente d'être moins bien traités que d'autres est encore attisée par la manière dont Knaff exécute sa tâche. En serviteur loyal d'Antoine Funck, qui a la réputation d'être le bras prolongé de Pierre Dupong et de Joseph Bech, il s'applique docilement à pratiquer une politique des économies draconiennes jugée arbitraire et injuste par ses contradicteurs particulièrement nombreux dans le milieu des syndicalistes socialistes réfugiés en France.

<sup>317</sup> ANLux, DH-II-GM-142 et ANLux, AE-AP-0241, Passim, e.a. Marx à Funck, 05.10.1940.

<sup>318</sup> ANLux, JB-0190, Funck à Bech, 21.09.1942 ; ANLux, AE-AP-0242, Funck à Bech, 12.06.1945 ; ANLux, Procès Gomand, Aide-mémoire de Knaff, s.d.

<sup>316</sup> ANLux, JB-35 et JB-0189, Funck à Bech, 08.04 et 04.10.1941 ; CRL en France. Rapport général de gestion. 15 octobre 1940-31 décembre 1941, s.d.

## CROIX-ROUGE LUXEMBOURGEOISE



EN FRANCE

Montpellier, le 25.11. 1941.  
17, rue du PalaisNOM: *Antoine Thomas*

PRENOM:

DATE de NAISSANCE: *6. 4. 1920*LIEU de NAISSANCE: *Einsch*DOMICILE: *Einsch*NOM du Père: *Thomas Felisc*NOM de la Mère: *Peters Anne*

Le Soussigné déclare avoir perdu ses papiers d'identité.

## ETAT Civil

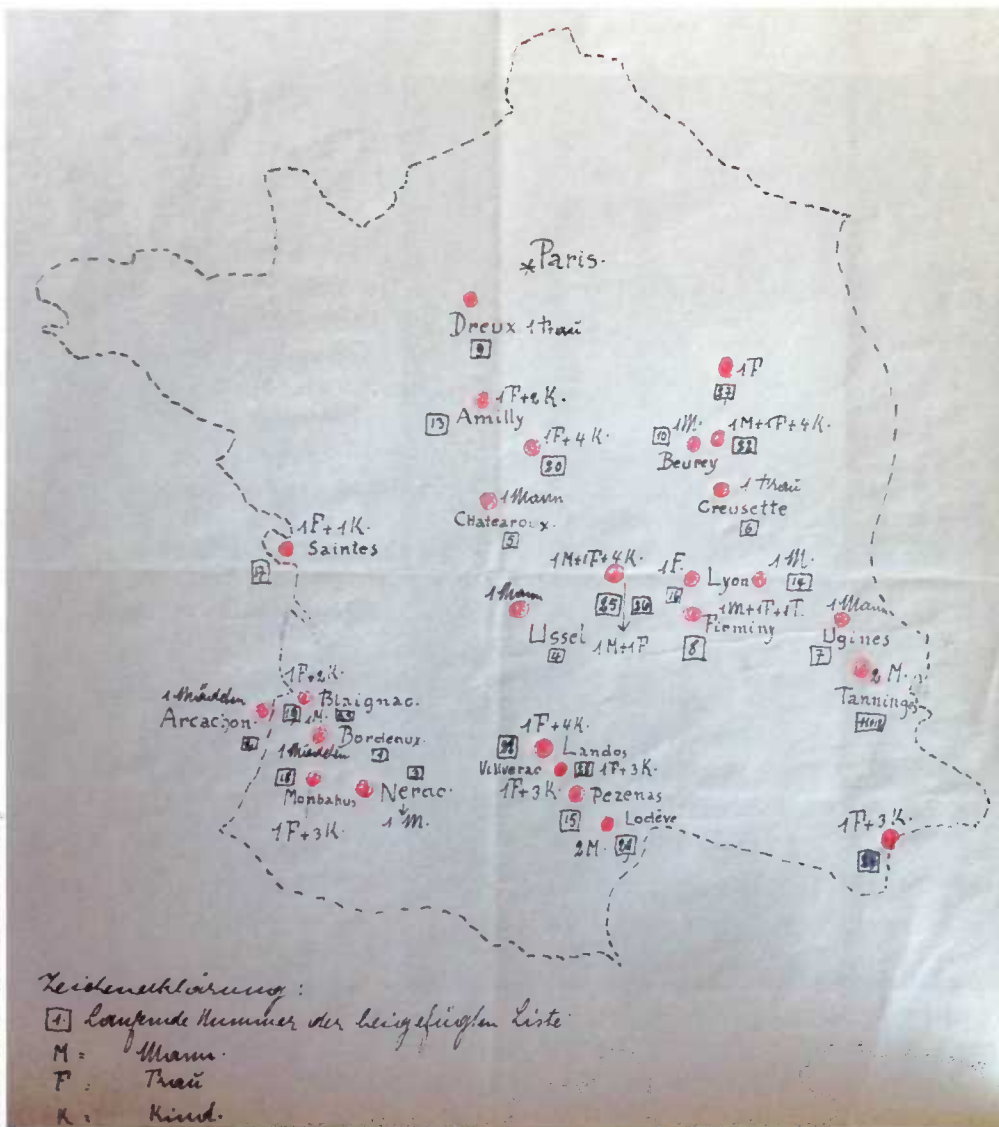
Profession *Tailleur*Taille *1.77*

Visage

Cheveux *blonds*Yeux *bleus*

Signes particuliers:

*Thomas Antoine*



Visiblement les nazis sont assez bien renseignés sur les réfugiés luxembourgeois en France. – Carte établie par les services du Cdz au début de 1941.

Kreuz. Lutz, un Alsacien gagné à la cause des nazis, se rend à cette fin à Toulouse d'où il entreprend ses raids de sergent racoleur. En peu de temps, il réussit à aborder un nombre tellement élevé de réfugiés (qu'il tente d'appâter au moyen d'un billet gratuit pour le retour au Grand-Duché et un argent de poche respectable) que d'aucuns commencent à se demander s'il n'y a pas un espion dans la communauté des Luxembourgeois.

La taupe est vite trouvée. Elle travaille au secrétariat de la CRL-F. Rien que les antécédents immédiats de l'embauchage de Tilly Thiry sont pour le moins suspects. Fille de

feu le directeur du service de l'électricité de la Ville de Luxembourg, elle mène un train de vie relativement luxueux avant de quitter sa patrie, vraisemblablement pour rejoindre le médecin militaire alsacien Louis-Joseph Schumpp dont elle est la fiancée depuis avril 1940, mais avec qui elle semble avoir rompu ensuite. En franchissant la ligne de démarcation « en fraude » – selon Antoine Funck –, « munie de papiers en règle de la Kommandantur » – selon d'autres sources –, elle attire l'attention de la police française qui l'écroue et la transfère au camp de Rivesaltes. Est-ce une fatalité du hasard ou le composant d'une mise en scène destinée à lui procurer une excellente couverture pour infiltrer la Croix-Rouge ? Nous ne le savons pas. L'internement permet en tout cas à Thiry de rencontrer Hubert Clément, qui est régulièrement de passage au camp pour visiter ses protégés. Ne se doutant de rien, celui-ci prévient Funck qui, croyant « que la fille ressemblerait au père », tire tous les registres afin d'obtenir sa libération. Sur ce, Thiry se rend d'abord chez ses cousins, puis épouse son médecin, avant d'aller à Montpellier pour se faire enrôler par Knaff comme secrétaire de la CRL-F avec un salaire mensuel dérisoire de trois cents francs. Pour l'enfant gâtée qu'elle est, le fait de se contenter de si peu paraît pour le moins suspect.

Pendant plus d'un mois, tout va bien, jusqu'à ce que Knaff apprenne que la jeune dame « se rendit fréquemment à l'hôtel occupé par les Allemands. Et, en effet, un jour elle sollicite un congé de quinze jours pour se rendre à Luxembourg aux fins de régler la succession paternelle, et revenir ensuite à Montpellier [souligné par Funck]. Travailler au bureau de la Croix-Rouge Luxembourgeoise et obtenir des Allemands un laissez-passer aller et retour, cela était troublant » à tel point que les responsables, Funck en tête, se demandent si c'est peut-être elle qui donne des tuyaux à Lutz. « C'est bien possible, même probable », reconnaît l'administrateur de la CRL-F, « d'autant plus que dans la suite elle a été engagée comme secrétaire à l'Office allemand des embauchages pour le travail dans le Reich ! Nous avons alors agi immédiatement en congédiant Mlle [sic] Thiry ».